

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Au titre du contrat de liquidité confié par la société COIL à PORTZAMPARC – GROUPE BNP PARIBAS, à la date du 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 305 titres COIL
- 1.535,35 euros

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre (à la date d'entrée en vigueur du contrat conforme à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 – position au 31/12/2018), les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 321 titres COIL
- 1.180,59 euros

Au cours du 2nd semestre 2019, il a été négocié un total de :

Achats	1 111 titres	12 534,02 €	117 transactions
Ventes	1 220 titres	13 339,59 €	77 transactions